

La discrimination, de quoi parle t-on ?

[Source : defenseurdesdroits.fr](https://www.defenseurdesdroits.fr)

Une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives: être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, handicap...) et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

Une discrimination peut être directe si la décision contestée est fondée sur un des critères définis par la loi. Une discrimination peut aussi être indirecte si une règle apparemment neutre a pour effet un traitement défavorable sur des personnes à raison d'un de ces mêmes critères.

Une discrimination peut prendre la forme d'un harcèlement fondé sur un des critères définis par la loi.

Est également considéré comme une discrimination - fondée sur le critère du sexe - le harcèlement sexuel.

L'incitation à la discrimination et l'instruction donnée de discriminer sur le fondement d'un critère défini par la loi (ex : ordre donné à un groupement d'employeur ou un cabinet de recrutement d'écartier les candidatures en raison de l'âge, de l'origine, ...) constituent également des discriminations.

Enfin, la loi protège contre toutes les mesures de représailles ou de rétorsion les personnes qui se sont plaintes de discriminations interdites par la loi ou celles qui en ont été témoins.

Comment sait-on qu'il y a discrimination ?



1
acte

- Ne pas recruter
- Ne pas former...

1
critère

- Sexe
- Origine...

1
champ

- Recrutement
- Evolution de carrière...

Les critères de discrimination (au 15/11/2021)

- Sexe
- Origine
- Grossesse
- Situation de famille
- Apparence physique
- Patronyme
- Lieu de résidence
- Etat de santé
- Handicap
- Caractéristiques génétiques
- Mœurs
- Orientation sexuelle
- Identité de genre
- Age
- Opinions politiques
- Activités syndicales
- Opinions philosophiques
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race
- Croyances, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée
- Perte d'autonomie
- Particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue
- Domiciliation bancaire
- Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français

Les champs d'application

Accès à l'emploi, aux stages et à la formation

Rémunération et avantages sociaux

Carrière, sanctions disciplinaires et licenciement

Education et formation (inscription, évaluation, ...)

Accès à la protection sociale

Accès à un lieu accueillant du public

Accès au logement

Accès aux biens et aux services

Concerne l'emploi public et privé

Concerne les biens et services publics et privés